



Enregistré sous l'Arrêté Ministériel n°092/2011 du 28 juillet 2011
PARTI POLITIQUE

PRESIDENT NATIONAL



Me MICHEL OKONGO LOMENA

Kinshasa, le 04 avril 2023

SENAT
CABINET DU PRESIDENT
RECEPTION COURRIER
Reçu le : 04 AVR 2023
N° d'Enreg. : 01878
Date : 04/04/2023
Signature : [Signature]



À l'attention de l'Honorable

Modeste BAHATI LUKWEDO
Président du Sénat
Palais du Peuple
Kinshasa / Lingwala

Réf. : N° réf. : 1820/UV/PN/RDC/04/2023

Concerne : Urgence signalée

Honorable Président,

Je vous adresse mes salutations patriotiques.

Revenant à charge sur l'objet de mon précédent courrier adressé à votre attention, j'ai le regret de constater que, bien que vous sachant très occupé, vous n'avez daigné accorder aucune importance à celui-ci alors que l'heure est extrêmement grave pour notre pays qui connaît une situation dramatique d'agression, d'occupation de notre territoire, de massacres de nos compatriotes et de pillages de nos richesses nationales, qui nécessitent impérativement l'unité et l'implication de chaque citoyen congolais.

Loin de chercher à établir les responsabilités sur la vente aux enchères de notre pays, il y a tout de même lieu de désigner les auteurs directs et indirects dont vous faites partie à cause de votre mutisme sur le Traité de l'EAC signé de manière cavalière par le Chef de l'Etat, et qui compromet dangereusement l'intégrité territoriale ainsi que notre souveraineté.

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

(00243) 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unifedevaleur.org
Facebook : [unifedevaleurs](https://www.facebook.com/unifedevaleurs)
Facebook : [michel-okongo](https://www.facebook.com/michel-okongo)
Twitter : [unife_v](https://twitter.com/unife_v)
Twitter : [michelokongolomena](https://twitter.com/michelokongolomena)
Chaîne YouTube : [Unité des Valeurs](https://www.youtube.com/UnitédesValeurs)
Blog : www.unifedevaleurs.canalblog.com

L'inertie et le mutisme de deux Chambres de Représentants face à la vente aux enchères de notre pays à travers le Traité de l'EAC constitue un acte de haute trahison auquel vous venez de cautionner ensemble avec votre collègue de la Chambre basse du Parlement, l'Honorable Christophe MBOSO N'KODIA PWANGA, qui me lit en copie, notamment en foulant aux pieds les dispositions constitutionnelles prévues par la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle modifiée par la loi 11/002 du 20 janvier 2011 qui prévoit ce qui suit : *"Toute autorité nationale, provinciale, locale et coutumière a le devoir de sauvegarder l'unité de la République et l'intégrité de son territoire, sous peine de haute trahison"* (Art. 63, al. 2 de la Constitution de la RDC).

En effet, certaines dispositions pertinentes du Traité de l'EAC auxquelles le SENAT que vous présidez est astreint à appliquer dès le 8 avril prochain disposent ce qui suit :

1. *Les États membres doivent :*

2. *Dans un délai de douze mois après la signature du présent traité, chaque État membre devra s'assurer que les mesures législatives nécessaires pour garantir une mise en œuvre effective du traité sont prises, et notamment en :*

(a) *conférant à la Communauté la personnalité et la capacité juridiques qui lui sont nécessaires pour exécuter ses tâches ; et en*

(b) *conférant force de loi sur son territoire à la législation, aux règlements et aux directives de la Communauté ainsi qu'aux institutions prévues par le traité (...).*

4. *Les organes, les institutions et les lois de la Communauté priment sur la législation nationale similaire pour ce qui est des questions relatives à la mise en œuvre du présent traité.*


5. *Conformément aux dispositions du paragraphe 4 du présent article, les États membres s'engagent à adopter les instruments juridiques nécessaires pour donner aux organes de la Communauté, à ses institutions et à ses lois la primauté sur la législation nationale similaire".*

Notre pays vient d'être dépouillé de ses institutions, alors que vous auriez dû faire appel aux dispositions constitutionnelles, rétablir le droit et les fait, notamment, l'article 214 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 dont voici la teneur :

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : [unitedesvaleurs](https://www.facebook.com/unitedesvaleurs)
Facebook : [michel-okongo](https://www.facebook.com/michel-okongo)
Twitter : [unite_v](https://twitter.com/unite_v)
Twitter : [michel okongo lomena](https://twitter.com/michel-okongo-lomena)

Chaine YouTube : [Unité des Valeurs](https://www.youtube.com/UniteDesValeurs)

Blog : www.unitedesvaleurs.canalblog.com

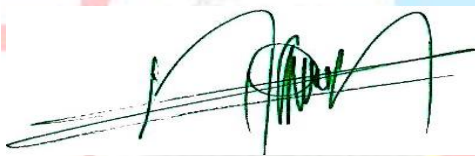
"Les traités de paix, les traités de commerce, les traités et accords relatifs aux organisations internationales et au règlement des conflits internationaux, ceux qui engagent les finances publiques, ceux qui modifient les dispositions législatives, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent échange et adjonction de territoire ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi".

Le monde et l'histoire sont témoins de la passivité de nos dirigeants face à l'adversité qui déstabilise les fondamentaux, déséquilibre les rapports de force dans notre société et dans la sous-région, et affecte gravement les conditions sociales de notre pays.

Toutefois, le peuple congolais qui se sent trahi prendra toutes ses responsabilités pour engager le Congo dans la lutte pour la reconquête de sa souveraineté avec l'aide de Jésus-Christ de Nazareth.

En vous souhaitant une bonne réception de la Présente, veuillez agréer, Honorable Président, l'expression de mes salutations patriotiques.

Me **Michel OKONGO LOMENA**
Président national




Copie pour information à :

L'Honorable **Christophe MBOSO N'KODIA PWANGA**, Président de l'Assemblée Nationale de la RDC.

ADRESSE DU SIÈGE

Avenue Tamufu n°9
Quartier SANS FIL
Commune de Masina
Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

 817757350
826844627 (WhatsApp)
852908623

RÉSEAUX SOCIAUX

E-mail : univaleurs@yahoo.fr
Site web : unitedevaleur.org
Facebook : [unitedesvaleurs](https://www.facebook.com/unitedesvaleurs)
Facebook : [michel-okongo](https://www.facebook.com/michel-okongo)
Twitter : [unite_v](https://twitter.com/unite_v)
Twitter : [michel-okongo lomena](https://twitter.com/michel-okongo-lomena)

Chaine YouTube : [Unité des Valeurs](https://www.youtube.com/Unité%20des%20Valeurs)

Blog : www.unitedesvaleurs.canalblog.com